

Technicien(ne) des services à l'énergie

RNCP9154 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 4
Sigle	MC4 — Mention complémentaire
Code(s) NSF	227
Formacode(s)	24170
Code(s) ROME	I1306
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	01/09/2021

Certificateur(s)

MINISTERE DE L'EDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE · SIRET : 11004301500012

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Le titulaire de la mention complémentaire technicien(ne) des services à l'énergie est amené à assurer la conduite et la maintenance des systèmes énergétiques de forte puissance. Les entreprises dans lesquelles il est amené à travailler inscrivent leur entreprise dans un contexte technologique et réglementaire exigeant sur :

- la garantie de résultat d'économies d'énergie et d'efficacité énergétique ;
- la gestion rationnelle du bouquet énergétique, avec développement de la proportion de chaleur renouvelable ;
- la maîtrise des effluents et la réduction des émissions de gaz à effet de serre.

Ces exigences ont des conséquences sur les résultats attendus de l'activité de ce technicien.

Il exerce les activités professionnelles suivantes :

- la conduite optimisée ;
- la conduite palliative en cas de défaillance ;
- la maintenance préventive ;
- la maîtrise des risques liés à la sécurité, à la santé et à l'environnement ;

Ces activités nécessitent une intégration de la culture du service et du résultat et des compétences en matière de pilotage d'installation, sécurisation, communication, analyse, gestion.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Les compétences acquises par le titulaire du diplôme sont celles décrites dans l'ensemble des blocs de compétences.

Blocs de compétences

RNCP9154BC01 — U1 : Préparation d'une intervention

LISTE DE COMPÉTENCES

- S'informer, rechercher les données en matière de sécurité relatives au site et à l'installation
- Recueillir des informations relatives au site et à l'installation
- Mettre à disposition des informations ou des données sous forme orale, écrite, informatique
- Décoder les documents techniques
- Extraire du contrat les informations nécessaires à la conduite et/ou la maintenance

- Evaluer les coûts en fonction des solutions adoptées

Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves)

RNCP9154BC02 — U2 : Interventions de conduite et de maintenance

LISTE DE COMPÉTENCES

- Mettre en oeuvre le plan de prévention adapté
- Assurer la traçabilité des interventions et événements
- Effectuer des essais
- Démarrer et arrêter l'installation
- Mesurer les grandeurs physiques représentatives du fonctionnement
- Consigner et déconsigner l'installation
- Paramétrer les régulateurs et les programmeurs
- Contrôler un fonctionnement
- Choisir l'outillage, les appareils de mesure et le matériel adaptés
- Respecter un protocole de maintenance courante
- Maintenir un régime stable et/ou optimiser le fonctionnement
- Diagnostiquer une défaillance
- Comparer les relevés effectués avec les valeurs cibles
- Déterminer les causes de perturbation d'une installation

Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves)

RNCP9154BC03 — U3 : Activités en milieu professionnel

LISTE DE COMPÉTENCES

- Identifier les risques pour les personnes, les installations et l'environnement
- Dialoguer dans un langage adapté à l'interlocuteur en fonction des technologies utilisées
- Réceptionner les travaux d'installation ou de maintenance
- Assurer le suivi des consommations et des stocks
- Planifier des interventions

Les modalités d'évaluation sont décrites dans les annexes de l'arrêté définissant le diplôme relatives à l'évaluation (voir notamment le règlement d'examen et les définitions d'épreuves)

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Entreprises gestionnaires de services à l'énergie (conduite et maintenance de systèmes énergétiques de forte puissance)

Il intervient majoritairement pour le compte d'opérateurs en efficacité énergétique sur les réseaux de chaleur ou de froid, en milieu hospitalier et/ou en milieu industriel et/ou en milieu urbain. Les installations, sur lesquelles il exerce son activité, font appel à la gestion combinée d'énergies. Ces énergies sont transformées, transportées, distribuées et éventuellement stockées à partir d'énergies fossiles ou renouvelables sous forme d'énergie électrique, de fluides techniques tels que l'eau chaude, l'eau surchauffée, la vapeur ou d'autres fluides techniques.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

Technicien de services énergie

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Très élevée (5/5)
Facteurs principaux	Intensité d'embauche, Lien formation-emploi, Inadéquation géographique
Salaire médian (mensuel)	2 200 €
Diplôme le plus fréquent	Bac général, technologique, professionnel ou équivalent en transformations (24 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	G1X74 — Techniciens et agents de maîtrise en installation et maintenance en froid et conditionnement d'air · tension 5/5 (Très élevée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	2 950
Jugés difficiles à recruter	81 %
Emplois saisonniers	3 %
Familles professionnelles (FAP)	G1X74 — Techniciens et agents de maîtrise en installation et maintenance en froid et conditionnement d'air

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

Le jury est présidé par un inspecteur et composé à parts égales :

- d'enseignants appartenant à l'enseignement public ou privé ou exerçant en centre de formation d'apprentis ou en section d'apprentissage
- de professionnels employeurs et salariés correspondant au champ du diplôme.

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE, VAE

idem

ACCESSIBLE EN OUTRE-MER

Nouvelle-Calédonie, Polynésie française

Financement en alternance (NPEC)

Niveau de prise en charge d'un contrat d'apprentissage par les OPCO, fixé par France compétences par branche professionnelle (CPNE).

Prise en charge usuelle	10 410 €
Selon la branche	8 500 € – 20 437 €
Prise en charge	Branches concernées
10 410 €	Valeur par défaut · 209 branches
20 437 €	CPNE de l'exploitation des équipements thermiques et de génie climatique, CPNEFP ICGV entreprises de la viande
8 620 €	CPNEFP des commerces et services de l'audiovisuel, de l'électronique et de l'équipement ménager
8 500 €	CPNE Branche Caoutchouc

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement 01/09/2021

Liens avec d'autres certifications

NOUVELLE(S) CERTIFICATION(S)
RNCP36334

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

- éducol
- Légifrance

<http://www.legifrance.gouv.fr>

<http://www.onisep.fr>

<http://eduscol.education.fr/cid47639/la-mention-complementaire-niveau-4.html>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/9154/>